

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 806

15 avril 2009

### SOMMAIRE

<b>AIG Highstar Capital II Prism Fund Ocean Star Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>38651</b>	<b>Hoffmann Frères s.à r.l.</b> .....	<b>38677</b>
<b>Areion Fund</b> .....	<b>38685</b>	<b>Interface Consultants SA</b> .....	<b>38649</b>
<b>Argos Luxembourg</b> .....	<b>38642</b>	<b>ITS Lux S.A.</b> .....	<b>38664</b>
<b>Atomo</b> .....	<b>38686</b>	<b>Lounging Stars S.A.</b> .....	<b>38680</b>
<b>Besttech AG</b> .....	<b>38650</b>	<b>LuxCo 96 S.à r.l.</b> .....	<b>38655</b>
<b>C.A.S.T. S.A.</b> .....	<b>38664</b>	<b>LuxCo 97 S.à r.l.</b> .....	<b>38672</b>
<b>CIGA Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>38680</b>	<b>Lux Diamond Technologies S.A.</b> .....	<b>38650</b>
<b>Col 81 S.à r.l.</b> .....	<b>38688</b>	<b>Luxdrinks S.A.</b> .....	<b>38677</b>
<b>ColData 4 (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>38687</b>	<b>Madeleine I S.A.</b> .....	<b>38678</b>
<b>ColMunche S.à r.l.</b> .....	<b>38664</b>	<b>MGE Neumunster Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>38651</b>
<b>COLONY EnTie INVESTOR (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>38686</b>	<b>Michigan S.A</b> .....	<b>38660</b>
<b>ColStadia S.à r.l.</b> .....	<b>38685</b>	<b>Mini Movie International Channel S.à r.l.</b> .....	<b>38678</b>
<b>Colyzeo II Development S.à r.l.</b> .....	<b>38686</b>	<b>Moda S.A.</b> .....	<b>38650</b>
<b>Colyzeo II Finance S.à r.l.</b> .....	<b>38686</b>	<b>Podalski Investments S.à r.l.</b> .....	<b>38642</b>
<b>Colyzeo II Investment S.à r.l.</b> .....	<b>38688</b>	<b>Schneider International</b> .....	<b>38678</b>
<b>Dahab Holdings S.A.</b> .....	<b>38655</b>	<b>Selection Technique S.A.</b> .....	<b>38679</b>
<b>Dome S.C.A.</b> .....	<b>38663</b>	<b>Sincro Sicav II</b> .....	<b>38688</b>
<b>Dotcom S.A.</b> .....	<b>38642</b>	<b>Steril-Air S.A.</b> .....	<b>38655</b>
<b>Fina Cold II S.A.</b> .....	<b>38649</b>	<b>Swiss Life (Luxembourg)</b> .....	<b>38679</b>
<b>Fondation Kräizbiere</b> .....	<b>38652</b>	<b>The TOWER S.A.</b> .....	<b>38661</b>
<b>Galena Finance S.A.</b> .....	<b>38680</b>	<b>Valortis Select Fund I</b> .....	<b>38665</b>
<b>GSCF Recklinghausen S.à r.l.</b> .....	<b>38661</b>	<b>Valortis Select Fund III</b> .....	<b>38668</b>
		<b>VG Sicav II</b> .....	<b>38687</b>

**Argos Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5880 Hesperange, 29, Ceinture um Schlass.  
R.C.S. Luxembourg B 143.462.

—  
EXTRAIT

L'adresse de la Succursale a été transféré du 7, rue du Vin, L-5401 Ahn, Grand-Duché de Luxembourg, au 29, Ceinture um Schlass, L-5880 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009042282/556/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**Dotcom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.628.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «DOTCOM S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 mars 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2009. Relation: EAC/2009/3230.

- que la société «DOTCOM S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.628,

constituée suivant acte notarié du 25 février 2000 et publié au Mémorial C numéro 441 du 21 juin 2000; les statuts de la prédite Société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 7 octobre 2008 et publié au Mémorial C numéro 2706 du 6 novembre 2008, au capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 19 mars 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 4 mars 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009042277/239/30.

(090048456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**Podalski Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.443.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine.

On the twentieth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Mr. Raphaël ROZANSKI and Mrs. Valérie BERNS, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is "PODALSKI INVESTMENTS S.à r.l."

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be

compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2009.

#### *Subscription and Payment*

The two hundred and fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber, through its directors, states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred and fifty Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B for an unlimited duration:

##### *Managers of the category A:*

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Pietro LONGO, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

##### *Managers of the category B:*

- Mr. Eric MAGRINI, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Benoît NASR, company director, born in Charleroi (Belgium), on May 26, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Second resolution*

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Raphaël ROZANSKI et Madame Valérie BERNS, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "PODALSKI INVESTMENTS S.à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.



En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être

repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Paiement*

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare, par ses administrateurs, et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante Euros.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A et de catégorie B pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

##### *Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI; BERNS; J. SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 2009. Relation GRE/2009/1172. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 27 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009042340/231/332.

(090048667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Fina Cold II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 106.661.

—  
*Extrait du procès-verbal*

*de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 janvier 2009*

*Résolutions:*

1. La démission de Monsieur Michael, Andrew, Twinning, de son poste d'administrateur, est acceptée avec effet au 12 décembre 2008.

Est ratifiée la nomination de:

- Madame Joséphine, Alicia, Pallett, née le 10 juin 1974 à York (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à Londres, WIH 6DA, 40 Portman Square (Royaume-Uni)

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat expirera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire clôturant l'exercice au 31 décembre 2008.

2. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs en fonction:

- M. Pierre Stemper, né le 6 décembre 1970 à Poissy (France),

demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve,

Président du Conseil d'Administration, Administrateur,

- M. Naim Gjonaj, né le 8 octobre 1973 à Liège (Belgique),

demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve,

Administrateur,

- M. Joachim Ogland, né le 2 septembre 1972 à Wettington (Suisse),

demeurant professionnellement à Londres, W1H 6DA, 40, Portman Square (Royaume-Uni),

Administrateur,

- Mme Christelle Rétif, née le 13 décembre 1973 à Saint-Germain en Laye (France),

demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve,

Administrateur.

Leurs mandats expireront à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire clôturant l'exercice au 31 décembre 2008.

3. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire:

PricewaterhouseCoopers, siège social L-1471, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Son mandat expirera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire clôturant l'exercice au 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme

FINA COLD II S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009042191/636/40.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**Interface Consultants SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 131.110.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/09.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009042441/831/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Moda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.056.

—  
*Extrait des décisions prises  
par l'associée unique en date du 16 mars 2009*

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 24/03/2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour MODA S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009042186/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**Lux Diamond Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 100.659.

—  
Hiermit erkläre ich meine sofortige Demissionierung  
- die Gesellschaft ABAKUS SERVICE S.A.  
als Prüfungsbeauftragte der Geschäftsbuchführung  
der Gesellschaft LUX DIAMOND TECHNOLOGIES S.A. (RCSL B 100.659).

Luxemburg, den 20.03.2009.

Abakus Service, Société anonyme  
B.p. 2646, L-1026 Luxembourg  
Unterschrift

Référence de publication: 2009042199/2323/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07399. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**Besttech AG, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 139.301.

—  
*Sitzniederlegung*

Hiermit kündigen wir den mit der Besttech AG (R.C. B 139.301 Luxembourg) am 29.05.2008 abgeschlossenen Dozilizierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 19.03.2009 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, den 18.03.2009.

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L., Société à responsabilité limitée  
NASRI  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2009042302/1215/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**AIG Highstar Capital II Prism Fund Ocean Star Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.799.

—  
*Extrait des décisions prises  
par l'associée unique en date du 26 janvier 2009*

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25/03/2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour AIG Highstar Capital II Prism Fund Ocean Star Luxembourg S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009042258/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07764. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**MGE Neumunster Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.362.

—  
*Extrait des décisions prises  
par l'associée unique en date du 10 septembre 2007*

1. Le nombre de gérants a été augmenté de deux à trois.
2. Monsieur Marc BAUWENS, administrateur de sociétés, né à Sint Gillis-Waas, Belgique, le 21 avril 1947, et demeurant à Gustaaf De Smetlaan, 61, 2630 Aartselaar, Belgique, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour MGE Neumunster Holdings S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009042257/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**Fondation Kräzbiert, Fondation.**

Siège social: L-3598 Dudelange, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg G 34.

 —  
**BILAN AU 31/12/2008**  
**DE LA FONDATION KRAIZBIERT**

ACTIF	Bilan 2008
1) Actif immobilisé . . . . .	14 332 274,95
A) Immobilisations incorporelles . . . . .	0,13
Droit au bail . . . . .	36 594,47
Amortissements . . . . .	-36 594,34
B) Immobilisations corporelles . . . . .	12 463 664,55
Terrains . . . . .	177 305,26
Constructions . . . . .	16 048 196,61
Amortissements constructions . . . . .	-4 718 033,40
Installations techniques et machines . . . . .	492 932,34
Amortissements Intallations techniques et machines . . . . .	-355 342,77
Matériel de transport . . . . .	436 657,77
Amortissements Matériel de transport . . . . .	-327 396,57
Matériel de bureau et informatique . . . . .	376 086,97
Amortissements Matériel de bureau et informatique . . . . .	-307 729,95
Mobilier . . . . .	2 063 178,50
Amortissements Mobilier . . . . .	-1 546 691,46
Autres installations . . . . .	775 293,92
Amortissements autres installations . . . . .	-650 792,67
C) Immobilisations financières . . . . .	1 868 610,27
Participations . . . . .	1 182 701,69
Provisions pour dépréciation des participations 2007 . . . . .	-542 718,54
Autres prêts/Entreprises liées	
Prêts Société Coopérative 2 . . . . .	153 117,95
Prêts Société Coopérative 3 . . . . .	1 239 467,62
Prêts Société Coopérative 5 . . . . .	173 041,55
Provisions pour dépréciation 2006 . . . . .	-337 000,00
2) Actif Circulant . . . . .	8 743 440,84
A) Stocks . . . . .	641 280,00
Stocks de terrains et d'immeubles destinés à la revente	
Immeubles destinés à la revente . . . . .	801 600,00
Provisions: variation de prix et charges . . . . .	-160 320,00
B) Créances . . . . .	849 045,63
Créances résultant de Vente . . . . .	825 762,09
Autres créances	
Traitements et salaires nets . . . . .	293,57
Avances pécuniaires sur salaires . . . . .	9 647,50
Créances conventions Mifa	
Autres créances . . . . .	13 342,47
C) Avoirs en banques, CCP, Caisse . . . . .	7 253 115,21
Banques . . . . .	7 138 101,50
Dexia . . . . .	9 267,86
Dexia Usagers Gasperich . . . . .	444,51
Fortis . . . . .	9 471,15
BCEE . . . . .	609 596,21
Ing Banque . . . . .	774,73
Caisse Rurale Raiffeisen . . . . .	5 568,04
BCEE Réseau Kraizbiert . . . . .	45 941,96

BCEE Terme extension Pietert . . . . .		47 331,18
Dexia Terme		
BCEE Terme Ass.dépendance . . . . .		6 409 705,86
Fortis usagers Pietert . . . . .		0,00
2) CCP . . . . .		95 455,32
3) Caisses . . . . .		19 558,39
4) Virement interne . . . . .		0,00
3) Comptes de régularisation . . . . .	12 364 624,16	
Paiement pour compte de tiers . . . . .		7 830,83
A recevoir . . . . .		3 533,58
Prestations Assurance dépendance à facturer . . . . .		12 353 259,75
TOTAL ACTIF . . . . .		<u>35 440 339,95</u>
PASSIF		Bilan 2008
1) Capitaux Propres . . . . .	18 905 781,90	
Capital . . . . .		6 337 144,60
Réserves . . . . .		692 854,89
Réserves . . . . .		665 896,79
Réserves Fonds d'investissements . . . . .		26 958,10
Résultats reportés . . . . .		-52 559,04
Résultat reportés créditeurs . . . . .		242 551,49
Résultat reportés débiteurs . . . . .		-295 110,53
Résultat de l'exercice . . . . .		1 072 979,68
Subventions . . . . .		10 855 361,77
4.1.1) Subvention Frisange . . . . .		10 732 750,84
4.1.2) Amortissements . . . . .		-2 239 634,72
4.2.1) Autres subventions Frisange . . . . .		2 452 810,80
4.2.2) Amortissements . . . . .		-559 908,68
4.3.1) Autres subventions Foyer Pietert . . . . .		394 435,37
4.3.2) Amortissements . . . . .		-225 985,13
4.4.1) Subventions FSFISF . . . . .		449 994,80
4.4.2) Amortissements . . . . .		-149 101,51
2) Dettes . . . . .	4 890 127,13	
Dettes à moins d'un an . . . . .		0,00
Encaissement sur contr.pens. Sal Usager Cerisale/Brill . . . . .		0,00
Bil BWG Usagers . . . . .		0,00
BGL Pietert Usagers . . . . .		0,00
Dettes sur Achats et Prestations de Service . . . . .		363 413,75
Dettes fiscales et dettes au titre de la Sécurité Sociale . . . . .		675 343,33
Dettes fiscales: impôts sur salaires . . . . .		255 348,65
Dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .		419 994,68
Autres dettes . . . . .	3 851 370,05	
Salaires nets . . . . .		3 613,21
Dettes convention Ministère de la Famille . . . . .		3 811 929,53
Créditeurs Amicales . . . . .		7 488,99
Créditeurs divers . . . . .		28 338,32
3) Comptes de régularisation . . . . .	11 644 430,92	
Acquisitions inférieures à 870 euros . . . . .		13 279,44
Produits constatés d'avance . . . . .		25 610,62
Encaissement avances Assurance dépendance . . . . .		10 177 738,48
Facturation Assurance dépendance aux Ateliers . . . . .		198 102,38
Frais à payer . . . . .		152 120,07
Encaissement argent de poche usagers . . . . .		54 714,56
Encaissement pour compte de tiers . . . . .		20 026,51
Immunsation des tâches domestiques . . . . .		1 002 838,86

Total Passif . . . . . 35 440 339,95

Dudelange, le 30/03/2008.

Certifié sincère et conforme à la comptabilité

Lucien Thiel

Vice Président du Conseil d'Administration

PROFITS ET PERTES AU 31/12/2008  
DE LA FONDATION KRAIZBIERG

DEBIT		Profits et Pertes 2008
1) Charges d'exploitation . . . . .	14 722 108,89	
Achat de Matières premières et Autres . . . . .		887 073,06
Autres Achats et Charges et services extérieurs . . . . .		1 455 130,78
Frais de personnel . . . . .		
Salaires et traitements . . . . .		10 186 118,72
Charges sociales . . . . .		1 249 499,17
Autres frais de personnel . . . . .		0,00
Corrections de valeurs frais d'établiss. Immo corp & incor . . . . .		944 237,76
Autres charges d'exploitations . . . . .		49,40
2) Charges Financières . . . . .	44 708,23	
Corrections de valeurs Immobilisations financières . . . . .		0,00
Intérêts et charges assimilées . . . . .		44 708,23
3) CHARGES EXCEPTIONNELLES . . . . .	1 311,56	
		1 311,56
4) Autres Impôts . . . . .	4 223,82	
		4 223,82
Excédent . . . . .	<u>1 072 979,68</u>	
TOTAL DEBIT . . . . .	15 845 332,18	
CREDIT		Profits et Pertes 2008
1) Produits d'exploitation . . . . .	14 710 013,95	
Prestations de Service . . . . .	9 163 000,11	
Facturation usagers ASP . . . . .		1 660 596,75
Prestations à charge de l'assurance dépendance . . . . .		5 888 114,01
Prestations à charge de l'assurance maladie . . . . .		490 451,71
Facturation du Domicile de Secours . . . . .		703 960,05
Facturation placement aux usagers . . . . .		99 175,78
Facturation placement aux parents . . . . .		0,00
Forfait produits d'aide et de soins . . . . .		85 547,52
Autres prestations de service . . . . .		599,79
Produits des activités annexes:		
Loyer . . . . .		12 509,64
Facturation Egca . . . . .		57 765,28
Vente Repas . . . . .		122 395,00
Téléphone . . . . .		10 620,08
Facturation Main d'œuvre serv tech . . . . .		205,50
Recettes gala de bienfaisance . . . . .		23 980,00
Vente de tableaux . . . . .		6 000,00
Vente de photocopies . . . . .		1 079,00
Autres produits d'exploitation . . . . .	5 547 013,84	
Dons . . . . .		947 650,11
Subventions d'exploitation . . . . .		4 599 363,73
Fonds spécial Financement Infr.Socio . . . . .		0,00
2) Produits Financiers . . . . .	315 132,37	
		315 132,37
Autres Intérêts et Produits Assimilés . . . . .		



3) Produits Exceptionnels . . . . .	820 185,86	
1.1) Produits exceptionnels . . . . .		9 193,37
1.2) Produits exceptionnels sur ex.antérieurs . . . . .		53 380,03
1.3) Quote part Subvention Extension Pietert . . . . .		29 111,44
1.4) Quote part Subvention CIPHA . . . . .		626 225,84
1.5) Quote part Subvention FSFISF . . . . .		102 275,18
TOTAL CREDIT . . . . .	15 845 332,18	

Dudelange, le 30/03/2008.

Certifié sincère et conforme à la comptabilité

Lucien Thiel

Vice Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009042117/2723/177.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08729. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**Steril-Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz.

R.C.S. Luxembourg B 115.077.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041968/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03419. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**Dahab Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.008.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 janvier 2009 que le mandat du commissaire aux comptes, M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été reconduit pour un nouveau terme d'un an.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009042079/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**LuxCo 96 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.458.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the nineteenth day of March.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, dated on 17 March 2009.

The said proxy, signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is LuxCo 96 S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

**Art. 7.** The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred *inter vivos* to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

**Art. 8.** The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

**Art. 9.** The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

**Art. 10.** The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The Board of Managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several *ad hoc* agents (either member of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 11.** Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

**Art. 12.** The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

**Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

**Art. 16.** Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

**Art. 20.** When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

**Art. 21.** For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provision*

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and nine.

#### *Valuation of the costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.

2. Is appointed as manager for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 mars 2009,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LuxCo 96 S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataire (s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité propre au mandat.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf.

38660

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

*Décisions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lecomte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10827. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Fr. Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009042355/220/241.

(090048982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Michigan S.A, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.294.

*Extrait des décisions prises  
par l'assemblée générale des actionnaires du 18 mars 2009*

1. La cooptation de Monsieur Sébastien ANDRE décidée par le conseil d'administration en date du 19 décembre 2008 a été ratifiée.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 18/03/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MICHIGAN S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009042167/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07772. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090048435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.



**The TOWER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.365.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire  
des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 23 mars 2009*

1. M. Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. M. Hugo FROMENT, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

*Pour The TOWER S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009042180/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

**GSCF Recklinghausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 712.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 133.251.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of March.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GSCF Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, created under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Register") under number B 133.250,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of GSCF Recklinghausen S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, created under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register under number B. 133.251, incorporated by a deed drawn up on 31 October 2007, by Maître Jean Joseph Wagner, Luxembourg public notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 December 2007 (number 2788, page 133795) and whose articles of association have not been amended since, and holding all the one hundred twenty-five shares (125) of the Company, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each,

hereby represented by Mr François Lerusse, himself represented by Ms Corinne Petit, both professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 23 March 2009.

Which proxy initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the Sole Shareholder of the Company hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of seven hundred thousand Euro (EUR 700,000.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to seven hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 712,500.-), by creating and issuing seven thousand

(7,000) new shares (the "Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each to issue with a share premium of a total amount of two million eight hundred thousand Euro (EUR 2,800,000.-), for an aggregate total amount of three million five hundred thousand Euro (EUR 3,500,000.-).

#### *Subscription and payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the seven thousand (7,000) Shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, issued with a share premium of a total amount of two million eight hundred thousand Euro (EUR 2,800,000.-), for an aggregate total amount of three million five hundred thousand Euro (EUR 3,500,000.-), and to fully pay such Shares up along with the share premium by way of contribution in cash, therefore the amount of three million five hundred thousand Euro (EUR 3,500,000.-), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The total amount of share premium of two million eight hundred thousand Euro (EUR 2,800,000.-) paid on these seven thousand (7,000) Shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, is hereby allocated to a share premium account.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5 of the Articles in order to reflect the decision taken under the preceding resolution, which shall read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is set at seven hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 712,500.-) represented by seven thousand one hundred twenty-five (7125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

GSCF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Registre") sous le numéro B 133.250,

étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de GSCF Recklinghausen S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre sous le numéro B. 133.251, constituée suivant un acte notarié du 31 octobre 2007, de Maître Jean Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 décembre 2007 (numéro 2788, page 133795) et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis, et détenant toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune,

ici représentée par M. François Lerusse, lui-même représenté par Mme Corinne Petit, dont les adresses professionnelles sont situées à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 23 mars 2009.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant en sa qualité d'Associé Unique de la Société adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de sept cent mille Euro (EUR 700.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) à un montant de sept cent douze mille cinq cents Euro (EUR 712.500.-), par la création et l'émission de sept mille (7.000) nouvelles parts sociales, (les "Parts"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune, et émise avec une prime d'émission de deux millions huit cent mille Euro (EUR 2.800.000.-) pour un montant total global de trois millions cinq cent mille Euro (EUR 3.500.000.-).

### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire à la propriété des sept mille (7.000) Parts de cent Euro (EUR 100,-) chacune, émises avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions huit cent mille Euro (EUR 2.800.000,-), pour un montant total global de trois millions cinq cent mille Euro (EUR 3.500.000,-), et payer ces Parts ensemble avec la prime d'émission par apport en numéraire de telle façon qu'un montant de trois millions cinq cent mille Euro (EUR 3.500.000,-) est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Le montant total de la prime d'émission de deux millions huit cent mille Euro (EUR 2.800.000,-) payé sur ces sept mille (7.000) Parts de cent Euro (EUR 100,-) chacune, est alloué à un compte de prime d'émission.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, afin de refléter la décision prise sous la résolution précédente et qu'il soit dorénavant lu comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à sept cent douze mille cinq cents Euro (EUR 712.500,-) représenté par sept mille cent vingt-cinq (7.125) parts sociales (les "Parts Sociales"), d'une valeur de cent Euro (EUR 100,-) chacune."

### *Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2009, Relation: LAC/2009/11453. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009042509/5770/115.

(090048857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

### **Dome S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.653.

—  
*Extrait de la décision du gérant unique du 1<sup>er</sup> octobre 2008*

### *Résolution:*

Le Gérant Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

23, avenue de la Porte-Neuve

L-2227 Luxembourg

DOME GP, S.A.R.L.

Représentée par O. GASCHE

Gérant

Référence de publication: 2009042481/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08613. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**ITS Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 71.095.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 décembre 2008*

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société ITS LUX S.A. (en liquidation) qui cassera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de ladite société, à savoir au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/01/ 2009.

*Pour ITS LUX S.A. (en liquidation)*

EUROTIME S.A.

*Le liquidateur*

Romain THILLENS / Christophe BLONDEAU

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009042479/565/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07666. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090048509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**ColMunchen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 116.310.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009042532/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06090. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090048855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**C.A.S.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 66.781.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 6 mars 2009, LAC/2009/8800, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société "C.A.S.T. S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 66.781 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1 du 2 janvier 1999, dont les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 109 du 13 février 2001,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009042473/5770/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Valortis Select Fund I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.397.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary meeting of the shareholders of "Valortis Select Fund I", a société anonyme governed by Luxembourg law in the form of a société d'investissement à capital variable having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, of 20 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2230 on 8 October 2007 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under number 131397, the corporate capital of which is set at fifty thousand dollars of the United States of America (USD 50,000.-) (hereafter the "Company").

The extraordinary general meeting is declared open at 3:00 p.m. and is chaired by Mr Rolf Caspers, Chairman of the board of directors of the Company.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Hermann Beythan, professionally residing in 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Chairman appoints as scrutineer of the meeting Mr. Ravi Cunnoosamy, professionally residing in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The board of the meeting being thus constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

(i) the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1 To receive the management report of the Board of Directors and the report of the auditor on the annual accounts at December 31, 2007;

2 To approve the annual accounts for the year ended December 31, 2007 and to allocate the result of the year ended December 31, 2007;

3 To grant discharge to the directors;

4 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation;

5 To appoint the liquidator of the Company and to determine his powers and remuneration;

6 To convene and set the agenda of the second shareholders' meeting in relation to the closing of the liquidation of the Company.

ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the members of the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

iii) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties, by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed;

iv) That all the shares representing more than half of the share capital of the Company are represented at the meeting;

v) That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the general meeting of shareholders adopts each time the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting received the management report of the Board of Directors and the report of the independent auditor on the annual accounts at December 31, 2007 which gave rise to no comment.

*Second resolution*

The general meeting resolved to approve the management report of the Board of Directors and the annual accounts of the Company for the period ended on December 31, 2007 and to carry forward the net loss of 38,297.- United States Dollars.

*Third resolution*

The general meeting resolved to grant full discharge to the directors for the proper performance of their respective duties during the financial year ended on December 31, 2007.

*Fourth resolution*

The general meeting resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Fifth resolution*

The general meeting resolved to appoint TASL PSF S.A., represented by Mr Stéphane Weyders, as liquidator.

The general meeting also resolved that, in performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting further resolved to approve the liquidator's remuneration as agreed among the relevant parties.

*Sixth resolution*

The general meeting resolved to convene an extraordinary general meeting of shareholders on or around 18 May 2009 with the following agenda:

1. To acknowledge the report of the auditor on the annual account at December 31, 2008;
2. To acknowledge the report of the auditor from 1 January 2009 to 18 March 2009 (date on which the Company has been put into liquidation);
3. To approve the audited financial statements of the Company for the year ended December 31, 2008;
4. To approve the audited financial statements of the Company for the period from 1 January 2009 to 18 March 2009;
5. To grant discharge to directors of the Company;
6. To receive and examine the auditor's report on the liquidation of the Company;
7. To approve the liquidator's liquidation accounts and liquidation report;
8. To give full discharge to the auditor and liquidator;
9. To close the liquidation of the Company;
10. To set the place where the books and accounts of the Company will be deposited and kept for a minimum period of 5 years;
11. To delegate powers;
12. To decide on any other business which might be brought before the shareholders.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit mars.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché de Luxembourg),



s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Valortis Select Fund I", une société anonyme de droit luxembourgeois sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée suivant acte de Maître Martine Schaefer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2230 le 8 octobre 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 131397, dont le capital social est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,000,-) (la "Société").

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de M. Rolf Caspers, président du conseil d'administration de la Société.

Le président désigne comme secrétaire Maître Hermann Beythan, avec résidence professionnelle au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le président désigne comme scrutateur M. Ravi Cunnoosamy, avec résidence professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'entreprise sur les comptes annuels au 31 décembre 2007,

2 Approbation des comptes annuels pour l'année prenant fin au 31 décembre 2007 et distribution des résultats de l'année prenant fin au 31 décembre 2007,

3 Décharge aux administrateurs,

4 Dissolution de la Société et prononcé de sa liquidation,

5 Désignation d'un liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés et de sa rémunération.

Convocation et détermination de l'ordre du jour de la deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires concernant la clôture de la liquidation de la Société.

ii) que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis avec lui à l'enregistrement,

iii) que les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte,

iv) que des actions représentant plus de la moitié du capital social de la Société sont représentées à cette assemblée,

v) que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a pris, chaque fois, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a reçu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du réviseur d'entreprises portant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007 lesquels n'ont donné lieu à aucun commentaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a ensuite décidé d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les comptes annuels de la Société pour la période se terminant le 31 décembre 2007 et de reporter le déficit de US\$ 38.297,-.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'accorder entière décharge aux administrateurs de la Société dans l'exercice de leurs fonctions respectives pendant l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé de nommer TASL PSF S.A., représenté par M. Stéphane Weyders, comme liquidateur.

L'assemblée générale a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires le ou aux alentours du 18 mai 2009 avec l'ordre du jour suivant:

- 1 Prendre connaissance du rapport de l'auditeur sur les comptes annuels au 31 décembre 2008;
- 2 Prendre connaissance du rapport de l'auditeur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 18 mars 2009 (date à laquelle la Société a été placée en liquidation);
- 3 Approuver les rapports financiers audités de la Société pour l'année prenant fin au 31 décembre 2008;
- 4 Approuver les rapports financiers audités de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 18 mars 2009;
- 5 Donner décharge aux administrateurs de la Société;
- 6 Recevoir et examiner le rapport de l'auditeur sur la liquidation de la Société;
- 7 Approuver les comptes de liquidation et le rapport de liquidation du liquidateur;
- 8 Donner décharge pleine et entière à l'auditeur et au liquidateur;
- 9 Clôturer la liquidation de la Société;
- 10 Déterminer le lieu où les livres et les comptes de la Société seront déposés et conservés pour une période minimum de 5 années;
- 11 Déléguer des pouvoirs;
- 12 Décider de toute autre question qui pourrait être soulevée devant les actionnaires.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. CASPERS, H. BEYTHAN, R. CUNNOOSAMY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2009. Relation: EAC/2009/3217. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009042330/239/191.

(090048596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

#### **Valortis Select Fund III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.385.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary meeting of the shareholders of "Valortis Select Fund III", a société anonyme governed by Luxembourg law in the form of a société d'investissement à capital variable having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, of 20 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2232 on 8 October 2007 and entered in the Register of

Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under number 131385, the corporate capital of which is set at fifty thousand dollars of the United States of America (USD 50,000.-) (hereafter the "Company").

The extraordinary general meeting is declared open at 3:40 p.m. and is chaired by Mr Rolf Caspers, Chairman of the board of directors of the Company.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Hermann Beythan, professionally residing in 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Chairman appoints as scrutineer of the meeting Mr. Ravi Cunnoosamy, professionally residing in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The board of the meeting being thus constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

(i) the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1 To receive the management report of the Board of Directors and the report of the auditor on the annual accounts at December 31, 2007;

2 To approve the annual accounts for the year ended December 31, 2007 and to allocate the result of the year ended December 31, 2007;

3 To grant discharge to the directors;

4 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation;

5 To appoint the liquidator of the Company and to determine his powers and remuneration;

6 To convene and set the agenda of the second shareholders' meeting in relation to the closing of the liquidation of the Company.

ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the members of the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

iii) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties, by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed;

iv) That all the shares representing more than half of the share capital of the Company are represented at the meeting;

v) That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the general meeting of shareholders adopts each time the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting received the management report of the Board of Directors and the report of the independent auditor on the annual accounts at December 31, 2007 which gave rise to no comment.

*Second resolution*

The general meeting resolved to approve the management report of the Board of Directors and the annual accounts of the Company for the period ended on December 31, 2007 and to carry forward the net loss of 38,296.- United States Dollars.

*Third resolution*

The general meeting resolved to grant full discharge to the directors for the proper performance of their respective duties during the financial year ended on December 31, 2007.

*Fourth resolution*

The general meeting resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Fifth resolution*

The general meeting resolved to appoint TASL PSF S.A., represented by Mr Stéphane Weyders, as liquidator.

The general meeting also resolved that, in performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting further resolved to approve the liquidator's remuneration as agreed among the relevant parties.

#### *Sixth resolution*

The general meeting resolved to convene an extraordinary general meeting of shareholders on or around 18 May 2009 with the following agenda:

1. To acknowledge the report of the auditor on the annual account at December 31, 2008;
2. To acknowledge the report of the auditor from 1 January 2009 to 18 March 2009 (date on which the Company has been put into liquidation);
3. To approve the audited financial statements of the Company for the year ended December 31, 2008;
4. To approve the audited financial statements of the Company for the period from 1 January 2009 to 18 March 2009;
5. To grant discharge to directors of the Company;
6. To receive and examine the auditor's report on the liquidation of the Company;
7. To approve the liquidator's liquidation accounts and liquidation report;
8. To give full discharge to the auditor and liquidator;
9. To close the liquidation of the Company;
10. To set the place where the books and accounts of the Company will be deposited and kept for a minimum period of 5 years;
11. To delegate powers;
12. To decide on any other business which might be brought before the shareholders.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit mars.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Valortis Select Fund III", une société anonyme de droit luxembourgeois sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée suivant acte de Maître Martine Schaefer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2232 le 8 octobre 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 131385, dont le capital social est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,000,-) (la "Société").

La séance est ouverte à 15.40 heures sous la présidence de M. Rolf Caspers, président du conseil d'administration de la Société.

Le président désigne comme secrétaire Maître Hermann Beythan, avec résidence professionnelle au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le président désigne comme scrutateur M. Ravi Cunnoosamy, avec résidence professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

- i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'entreprise sur les comptes annuels au 31 décembre 2007,

2 Approbation des comptes annuels pour l'année prenant fin au 31 décembre 2007 et distribution des résultats de l'année prenant fin au 31 décembre 2007,

3 Décharge aux administrateurs,

4 Dissolution de la Société et prononcé de sa liquidation,

5 Désignation d'un liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés et de sa rémunération.

Convocation et détermination de l'ordre du jour de la deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires concernant la clôture de la liquidation de la Société.

ii) que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis avec lui à l'enregistrement,

iii) que les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte,

iv) que des actions représentant plus de la moitié du capital social de la Société sont représentées à cette assemblée,

v) que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a pris, chaque fois, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a reçu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du réviseur d'entreprises portant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007 lesquels n'ont donné lieu à aucun commentaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a ensuite décidé d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les comptes annuels de la Société pour la période se terminant le 31 décembre 2007 et de reporter le déficit de 38.296,-.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'accorder entière décharge aux administrateurs de la Société dans l'exercice de leurs fonctions respectives pendant l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé de nommer TASL PSF S.A., représenté par M. Stéphane Weyders, comme liquidateur.

L'assemblée générale a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires le ou aux alentours du 18 mai 2009 avec l'ordre du jour suivant:

1 Prendre connaissance du rapport de l'auditeur sur les comptes annuels au 31 décembre 2008;

2 Prendre connaissance du rapport de l'auditeur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 18 mars 2009 (date à laquelle la Société a été placée en liquidation);

3 Approuver les rapports financiers audités de la Société pour l'année prenant fin au 31 décembre 2008;

4 Approuver les rapports financiers audités de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 18 mars 2009;

5 Donner décharge aux administrateurs de la Société;

6 Recevoir et examiner le rapport de l'auditeur sur la liquidation de la Société;

- 7 Approuver les comptes de liquidation et le rapport de liquidation du liquidateur;
- 8 Donner décharge pleine et entière à l'auditeur et au liquidateur;
- 9 Clôturer la liquidation de la Société;
- 10 Déterminer le lieu où les livres et les comptes de la Société seront déposés et conservés pour une période minimum de 5 années;
- 11 Déléguer des pouvoirs;
- 12 Décider de toute autre question qui pourrait être soulevée devant les actionnaires.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. CASPERS, H. BEYTHAN, R. CUNNOOSAMY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2009. Relation: EAC/2009/3219. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009042332/239/191.

(090048585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **LuxCo 97 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.459.

#### — STATUTES

In the year two thousand nine, on the nineteenth day of March.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, dated on 17 March 2009.

The said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is LuxCo 97 S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.



If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

**Art. 7.** The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

**Art. 8.** The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

**Art. 9.** The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

**Art. 10.** The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The Board of Managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several ad hoc agents (either member of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s) responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 11.** Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

**Art. 12.** The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

**Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

**Art. 16.** Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net



profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

**Art. 20.** When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

**Art. 21.** For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provision*

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and nine.

#### *Valuation of the costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:  
TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

- 3 The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 mars 2008,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LuxCo 97 S. à r. l.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité propre au mandat.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

#### *Décisions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lecomte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009042357/220/241.

(090048992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Luxdrinks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.396.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 février 2009*

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 5 février 2009 que la cooptation par le Conseil d'Administration en date du 23 juin 2008 de OLGIA Nederland b.v., Kalshoven 25, 4825 AL Breda, Nederland, inscrite au Registre du Commerce Nederland sous le numéro 20080573 0000, représentée par Olivia Fourcroy avec adresse professionnelle à Chaussée de Nivelles 83, B-1420 Braine l'Alleud, Belgique en tant qu'administrateur et administrateur délégué est confirmé.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042529/507/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Hoffmann Frères s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 25, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.083.

Il résulte de diverses transactions passées entre associés, que la nouvelle répartition des 932 parts sociales de la société HOFFMANN FRERES SA R.L. est la suivante:

- Madame Henriette JUNG - HOFFMANN, née le 30.06.1934 à Luxembourg, demeurant à L-1451 LUXEMBOURG 27, rue Théodore Eberhard et Madame Jeanne HOFFMANN, née le 03.01.1937 à Luxembourg, demeurant à L-2523 Luxembourg, 40 rue Jean Schoetttert . . . . .	331 parts en copropriété
- Madame Josette RIES - HOFFMANN, née le 24.10.1926 à Mersch, demeurant à L-1469 Luxembourg, 93 rue Ermesinde . . . . .	136 parts
- Madame Céline BUSCHMANN - HOFFMANN, née le 14.02.1932 à Luxembourg, demeurant à L-6780 GREVENMACHER, 6, rue Frantz Seimetz . . . . .	136 parts
- Madame Philomène HOFFMANN, née le 16.04.1929 à Mersch, demeurant à L-1130 Luxembourg, 21 rue d'Anvers . . . . .	136 parts
- Madame Elisabeth SCHMIT - HOFFMANN, née le 17.07.1950 à Luxembourg, demeurant à L-7470 Saeul, 11, rue Principale et Monsieur Guy HOFFMANN né le 09.11.1943 à Luxembourg, demeurant à L-1221 Luxembourg, 47, rue de Beggen . . . . .	137 parts en copropriété
- Monsieur Robert WAGENER né le 25.06.1947 à Luxembourg, demeurant à L-1952 Luxembourg, 8, rue Nina et Julien Lefèvre et Monsieur Alex WAGENER, né le 29.09.1949 à Luxembourg, demeurant à L-2145 Luxembourg, 110 rue Cyprien Merjai et Monsieur François WAGENER, né le 04.01.1954 à Luxembourg, demeurant à L-1250 Luxembourg, 71, Avenue du Bois . . . . .	56 parts en copropriété
	932 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 mars 2009.

FIDUCIAIRE EVERARD – KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009042525/1345/36.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Madeleine I S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 165.800,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 104.929.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 18 février 2009.*

Lors de rassemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 18 février 2009, il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de l'administrateur de catégorie B Monsieur Martin Schwarzburg, avec effet au 18 février 2009.

2. élire en tant qu'administrateur de classe B de la Société Monsieur Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki, né le 28 juillet 1983 à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), et résidant professionnellement au 211, Corniche Road, PO Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009042527/1138/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Mini Movie International Channel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 125.861.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 13 Mars 2009*

Il résulte de la Résolution prise par l'Assemblée générale des Associés de la Société en date du 13 Mars 2009 la décision de nommer Monsieur Vladimir Novikov demeurant à 4, Maliy Nikolopeskovskiy Pereulok, l'appartement 12, Moscou, Fédération de Russie en tant que le gérant de la Société avec effet au 13 Mars 2009 et pour une durée de 12 mois.

Fait à Luxembourg, le 13 Mars 2009.

MMW Minimovie World Limited / Iren Stefanovna Lesnevskaya

Georgios Chr. Kyrou /

Director / -

Référence de publication: 2009042526/8427/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009, réf. LSO-DD00401. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Schneider International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 27.179.

—  
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire que le siège social a été transféré à 41, avenue de la liberté L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Signature

Référence de publication: 2009042485/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Selection Technique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.274.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «SELECTION TECHNIQUE S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 mars 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2009. Relation: EAC/2009/3085.

- que la société «SELECTION TECHNIQUE S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86.274,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 17 janvier 2002 et publié au Mémorial C numéro 866 du 7 juin 2002; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 13 mars 2009 et publié au Mémorial C numéro 2716 du 7 novembre 2008, au capital social de trente-deux mille Euros (32.000.- EUR) représenté par trois mille deux cent (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune, se trouve à partir de la date du 13 mars 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 19 février 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009042466/239/30.

(090048624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.663.

—  
**EXTRAIT**

Lors du Conseil d'administration tenu le 21 octobre 2008, les administrateurs de la Société ont acté

- la nomination de Monsieur Tanguy Polet, de nationalité Belge, né à Ixelles / Bruxelles (Belgique) le 6 juillet 1970 et demeurant 25, Route d'Arlon à L-8009 Strassen en tant que Délégué à la gestion journalière à durée indéterminée.

- la démission de Madame Margrit Schmid, de nationalité Suisse, né à Zürich (Suisse) le 26 août 1961 et demeurant à 26, Kinkelstrasse à CH-8006 Zürich en tant que Délégué à la gestion journalière.

Lors du Conseil d'administration tenu le 12 décembre 2008, les administrateurs de la Société ont acté

- la nomination de Monsieur Beat Reichen, de nationalité Suisse, né à Frutigen / Canton de Bern (Suisse) le 18 février 1958 et demeurant 25, Route d'Arlon à L-8009 Strassen en tant que Délégué à la gestion journalière à durée indéterminée.

- la nomination de Monsieur Didier Resch, de nationalité Française, né à Bazegney (France) le 2 janvier 1959 et demeurant 25, Route d'Arlon à L-8009 Strassen en tant que Délégué à la gestion journalière à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swiss Life (Luxembourg)  
Tanguy POLET / Beat Reichen  
Chief Executive Officer

Référence de publication: 2009042528/1889/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009, réf. LSO-DD00344. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**CIGA Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 318.200.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 89.185.

—  
*Extrait du conseil de gérance de CIGA Luxembourg S.à r.l. (la «Société») prise par voie circulaire*

Conformément à l'article 5 et à l'article 12 des statuts de CIGA Luxembourg S.à r.l., le conseil de gérance composé par Madame Monica Porfilio et Monsieur Alberto Piaser, décide d'adopter à l'unanimité par voie circulaire la résolution ci-dessous:

- Transfert du siège social de la Société de 26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg à 5, place du Théâtre L-2613 Luxembourg, à faire date du 1<sup>er</sup> Mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

CIGA Luxembourg S.à r.l.

Monica Porfilio

Gérant

Référence de publication: 2009042454/3277/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07106. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Galena Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 35.775.

—  
**DISSOLUTION**

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 décembre 2008 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 19/03/2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour GALENA FINANCE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009042455/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07774. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Lounging Stars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 145.440.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le treize mars.



Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MEISTOR BETEILIGUNGEN S.A., société de droit luxembourgeois, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 89.914, établie et ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Patrice DECLERIEUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 février 2009, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ici représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Lounging Stars S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société aura pour objet l'import, l'export, l'achat et la vente d'articles de loisirs. Elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets ou marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et marques, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et marques, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-SEPT MILLE EUROS (37.000.-EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT SOIXANTE-DIX EUROS (370.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à TROIS MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS (3.700.000.-EUR) divisé en dix mille (10.000) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de TROIS CENT SOIXANTE-DIX EUROS (370.- EUR) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

**Art. 6.** Tant qu'il n'y a qu'un seul actionnaire, les cessions d'actions sont libres. Dès le moment où la société est composée de deux ou plusieurs actionnaires, les cessions d'actions sont soumises aux dispositions plus amplement énoncées ci-après.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Dans les 8 (huit) jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les 15 (quinze) jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions de la phrase trois du paragraphe cinq de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de 15 (quinze) jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions à un prix de rachat qui est fixé chaque année par l'assemblée générale après adoption du bilan; ce point doit être porté à l'ordre du jour. En aucun cas le prix de rachat ne pourra être inférieur au plus bas de la valeur nominale de l'action ou l'actif net par action. Le prix ainsi fixé est valable jusqu'à l'assemblée générale suivante et ne peut être modifié entretemps que par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de présence et de majorité requises pour les modifications des statuts.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

Le prix est payable au plus tard dans l'année à compter de la demande de cession. Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis prorata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la même date.

### **Titre III. Administration**

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 10.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs, dont celui sur lequel repose l'autorisation d'établissement éventuellement exigée par une disposition légale, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration dont celui sur lequel repose l'autorisation d'établissement, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-Délégué nommé pour la gestion et la représentation dans les opérations courantes de la Société, par la seule signature de l'Administrateur-Délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 13.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les cent (100) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE-SEPT MILLE EUROS (37.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
3. Est nommé administrateur unique et délégué à la gestion des opérations journalières:  
Madame Céline JAMBON, gérante de société, née le 2 avril 1974 à Moyeuvre Grande, France, et demeurant au 18 route de Varangéville, F-54110 Lenoncourt.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: CORPORATE ADVISORY SERVICES S.A., ayant son siège social à  
Panama, Arango-Orillac Building 2<sup>nd</sup> floor, East 54<sup>th</sup> Street, 0832-0886 W.T.C., Registro Publico de Panama n°612338.
5. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.
6. Le siège social de la société est fixé à Dudelange L-3598, 13 route de Zoufftgen.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Declerieux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mars 2009. Relation: LAC/2009/10133. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009042343/220/230.

(090048613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**ColStadia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 115.764.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009042539/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Areion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.389.

EXTRAIT

Le conseil d'Administration en date du 26 Novembre 2008 a pris les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Carlo CAMPERIO CIANI, Administrateur et président du Conseil D'Administration, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41 Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg en date du 25 Novembre 2008;

- Nomination de Monsieur Sylvain FERAUD, Administrateur et président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., Luxembourg, 41 Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg en date du 26 Novembre 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 Juin 2009.

*Pour AREION FUND*

Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A.

Céline Gutter

Head of Legal

Référence de publication: 2009042573/4287/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**COLONY EnTie INVESTOR (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 96.816.

—  
Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., cogérant de la société, a été transféré du 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009042542/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Colyzeo II Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 133.184.

—  
Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, la siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société a été transféré du 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009042545/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Colyzeo II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 134.051.

—  
Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, la siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société a été transféré du 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009042544/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Atomo, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.035.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'Administration en date du 26 Novembre 2008 a pris les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Carlo CAMPERIO CIANI, Administrateur et président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management SA., 41 Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg en date du 25 Novembre 2008;

- Nomination de Monsieur Sylvain FERAUD, Administrateur et président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., Luxembourg, 41 Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg en date du 26 Novembre 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 Décembre 2008.

*Pour ATOMO*

Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A.

Céline Gutter

*Head of Legal*

Référence de publication: 2009042571/4287/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08657. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090048699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **VG Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.064.

#### EXTRAIT

Le conseil d'Administration en date du 26 Novembre 2008 a pris les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Carlo CAMPERIO CIANI, Administrateur et président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management SA., 41 Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg en date du 25 Novembre 2008;

- Nomination de Monsieur Sylvain FERAUD, Administrateur et président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., Luxembourg, 41 Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg en date du 26 Novembre 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 Mars 2009.

*Pour VG SICAV II*

Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A.

Céline Gutter

*Head of Legal*

Référence de publication: 2009042572/4287/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08660. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090048703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **CoIData 4 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 121.379.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, la siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société a été transféré du 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009042547/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06077. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090048800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.



**Col 81 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 116.299.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, la siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société a été transféré du 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009042546/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Colyzeo II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 135.509.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009042543/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Sincro Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 118.738.

**EXTRAIT**

Le conseil d'Administration en date du 26 Novembre 2008 a pris acte les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Carlo CAMPERIO CIANI, Administrateur et président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management SA., 41 Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg en date du 25 Novembre 2008;

- Nomination de Monsieur Sylvain FERAUD, Administrateur et président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., Luxembourg, 41 Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg en date du 26 Novembre 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 Mai 2009.

*Pour SINCRO SICAV II*

Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A.

Céline Gutter

*Head of Legal*

Référence de publication: 2009042574/4287/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---